




**SAULDRE ET SOLOGNE**  
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 31/05/2022  
Reçu en préfecture le 31/05/2022  
Affiché le   
ID : 018-200000933-20220530-2022\_05\_047-DE

### Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 24 mai deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle des fêtes de La Chapelle-d'Angillon, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

**Séance du lundi 30 mai 2022**  
**Délibération n° 2022-05-047**

### **Sollicitation de subvention auprès de la DRAC Centre-Val de Loire au titre de l'été culturel et apprenant**

**Conseillers en exercice : 35**

**Conseillers présents : 25**

**Nombre de votants : 32**

**Conseillers titulaires présents :** M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. Daniel GAUTIER, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

**Pouvoirs :** Mme Anne CASSIER a donné pouvoir à M. Pierre LOEPER,  
Mme Sophie ESPEJO a donné pouvoir à M. Pierre LOEPER,  
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,  
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,  
M. Alexandre CERVEAU a donné pouvoir à M. Pascal MARGERIN,  
M. David DALLOIS a donné pouvoir à M. Daniel GAUTIER,  
M. Bernardino ADDIEGO a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER.

**Absents excusés :** Mme Florence LEDIEU, M. Joël COULON, M. Philippe RAGOBERT.

**Secrétaire de séance :** M. Marc GOURDOU.

La Communauté de Communes Sauldre et Sologne souhaite développer ses propositions culturelles et artistiques à destination des adolescents et des jeunes du territoire, par des programmations culturelles adaptées et par des actions de médiation ou d'initiation à la pratique artistique.

Elle a prévu d'accueillir la Compagnie Entité (37) pour faire découvrir la musique et la danse hip hop aux adolescents, dans le cadre de « L'été culturel et apprenant » de la DRAC Centre-Val de Loire.

Le projet se décline comme suit :

- 10h d'ateliers pour découvrir ce courant de danse, à destination d'un groupe de 10 à 20 jeunes âgés de 10 à 20 ans. Ces ateliers seront encadrés par Simon DIMOURO, danseur, chorégraphe et directeur artistique de la Compagnie Entité, et Beat Matazz, musicien électronique et percussionniste de la Compagnie Entité.

Calendrier prévisionnel : samedi 10 et dimanche 11 septembre (dates à confirmer).

- Préparation d'une forme chorégraphique courte par le groupe d'artistes amateurs (présenté ci-dessus) encadré par les artistes professionnels (présentés ci-dessus).

Calendrier prévisionnel : mercredi 14 et jeudi 15 septembre (dates à confirmer).

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 018-200000933-20220530-2022\_05\_047-DE

- Restitution publique : création créée par le groupe de jeunes en première partie, suivie d'une démonstration de la compagnie Entité en seconde partie.  
Calendrier prévisionnel : vendredi 16 septembre (date à confirmer).

Le budget prévisionnel de cette action est le suivant :

Dépenses		Recette	
Rémunération des personnels	2 873 €	Apport de la Cie Entité	2 394 €
Charges sociales	1 687 €	DRAC CVL Eté culturel et apprenant	5 000 €
Déplacements et missions	1 750 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	800 €		
Assurance	84 €		
Autres charges de gestion courante	200 €		
<b>Total</b>	<b>7 394 €</b>	<b>Total</b>	<b>7 394 €</b>

Les dépenses présentées seraient prises en charge par la Compagnie Entité, qui nous demanderait uniquement le reversement de la subvention de 5 000 € pour la mise en œuvre de cette manifestation.

En complément de l'action « L'été culturel et apprenant », la Communauté de Communes Sauldre et Sologne programmera le spectacle L'art de Réinvestir, de la Compagnie Entité dans le cadre de sa saison culturelle intercommunale, le dimanche 18 septembre 2022 afin de présenter la création professionnelle de la compagnie à un public élargi. Cette programmation n'entre pas dans le programme financé par les fonds de la DRAC Centre-Val de Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 mai 2022,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 :** **SOLLICITE une subvention forfaitaire de 5 000 € auprès de la DRAC Centre-Val de Loire au titre de l'été culturel et apprenant 2022.**

**Article 2 :** **REVERSE le montant de cette subvention, soit 5 000 € à la Compagnie Entité (37) au titre de la mise en œuvre de projet d'atelier, de création d'une forme chorégraphique et de sa restitution publique en septembre 2022 sur le territoire de la Communauté de communes Sauldre et Sologne.**

**Article 3 :** **AUTORISE la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.**

Pour extrait conforme  
La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 31/05/2022 et de sa publication le 31/05/2022